

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2014**

## COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS

### ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2014

#### SOMMAIRE

#### Page

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3-4
États financiers	
Résultats	5
Surplus accumulés	6
Situation financière	7
Variation de la dette nette	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-23
Renseignements complémentaires	24-28



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers pour l'année financière 2013-2014 de la Commission scolaire des Affluents ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Gendron Ouellette Perreault CPA Inc., société de comptables professionnels agréés, auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.

**Centre administratif**  
80, rue Jean-Baptiste Meilleur  
Repentigny (Québec) J6A 6C5  
Tél. : 450 492-9400  
Télééc. : 450 492-3720

**Service des ressources éducatives**  
775, rue Saint-Louis  
Terrebonne (Québec) J6W 1J7  
Tél. : 450 492-9400  
Télééc. : 450 492-3733

**Service des ressources matérielles**  
81, rue de Normandie  
Repentigny (Québec) J6A 7B3  
Tél. : 450 492-9400  
Télééc. : 450 492-3728

[www.csaffluents.qc.ca](http://www.csaffluents.qc.ca)

Alain Vézina  
Directeur général

Anne Turcotte, CPA, CA, MBA  
Directrice  
Service des ressources financières

Repentigny, Québec  
Le 30 septembre 2014

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du Conseil des commissaires de la  
COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire des Affluents, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014 et les états des résultats, des surplus accumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire des Affluents au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de ses activités, des surplus accumulés, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Gendron Ouellette Perreault CPA Fmc.*  
**GENDRON OUELLETTE PERREAULT CPA INC.<sup>1</sup>**  
Société de comptables professionnels agréés

Repentigny, le 30 septembre 2014.

---

<sup>1</sup>Par Stéphane Gendron, CPA auditeur, CGA

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014****5**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Revenus</b>		
Subvention de fonctionnement du MELS (annexe A)	276 711 140	\$ 278 556 978 \$
Autres subventions et contributions (annexe B)	1 048 654	1 145 817
Taxe scolaire (annexe C)	66 443 055	50 011 691
Droits de scolarité et frais de scolarisation (annexe D)	1 204 772	1 929 259
Ventes de biens et services (annexe E)	28 196 391	27 605 154
Revenus divers (annexe F)	2 812 164	3 783 046
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>149 005</u>	<u>134 922</u>
	<u>376 565 181</u>	<u>363 166 867</u>
<b>Dépenses (annexes G et H)</b>		
Activités d'enseignement et de formation	182 719 955	174 647 666
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	83 964 347	80 908 735
Services d'appoint	42 064 055	40 248 289
Activités administratives	16 082 600	16 283 447
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	38 977 968	38 884 174
Activités connexes	<u>12 565 464</u>	<u>14 930 690</u>
	<u>376 374 389</u>	<u>365 903 001</u>
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	<u>190 792</u>	<u>\$ (2 736 134) \$</u>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**SURPLUS ACCUMULÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014**

**6**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
<b>Surplus accumulés au début</b>	28 088 318	\$	30 824 452	\$
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>190 792</u>		<u>(2 736 134)</u>	
<b>Surplus accumulés à la fin</b>	<u><u>28 279 110</u></u>	\$	<u><u>28 088 318</u></u>	\$

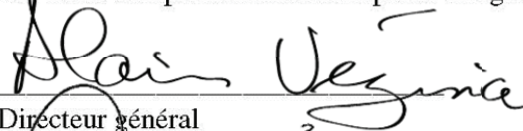
Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

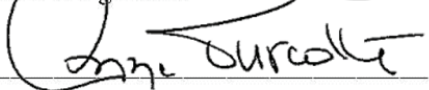
**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**SITUATION FINANCIÈRE**  
**30 JUIN 2014**

7

	<u>2014</u>		<u>2013</u>
<b>Actifs financiers</b>			
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 3)	40 675 069	\$	36 405 868
Subvention à recevoir - Financement (note 4)	44 167 388		46 664 832
Taxe scolaire à recevoir	2 583 210		1 918 703
Débiteurs (note 5)	3 470 312		3 901 542
Stocks destinés à la revente	454 205		479 783
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 6)	3 978 000		3 536 000
	<u>95 328 184</u>		<u>92 906 728</u>
<b>Passifs</b>			
Découvert bancaire	1 795 520		2 060 932
Emprunts temporaires (note 7)	27 752 426		25 295 217
Créditeurs et frais courus à payer (note 8)	42 786 567		41 876 546
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 417 264		2 544 947
Revenus perçus d'avance (note 9)	1 776 517		1 562 925
Provision pour avantages sociaux (note 10)	15 546 736		16 455 415
Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire (note 11)	14 301 351		4 704 783
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 12)	250 858 836		245 932 932
Passif environnemental	639 486		688 946
Autres passifs (note 13)	1 836 708		1 019 343
	<u>359 711 411</u>		<u>342 141 986</u>
<b>Dette nette</b>	<u>(264 383 227)</u>		<u>(249 235 258)</u>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles (note 14)	291 254 865		275 753 665
Stocks de fournitures	268 534		293 585
Frais payés d'avance (note 15)	1 138 938		1 276 326
	<u>292 662 337</u>		<u>277 323 576</u>
<b>Surplus accumulés</b>	<u>28 279 110</u>	\$	<u>28 088 318</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

  
 Directeur général

  
 Directrice, Service des ressources financières



**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**VARIATION DE LA DETTE NETTE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014**

**8**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Dettes nettes au début</b>	(249 235 258) \$	(225 924 040) \$
<b>Surplus (déficit) de l'exercice</b>	190 792	(2 736 134)
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(34 274 553)	(39 151 934)
Amortissement des immobilisations corporelles	18 773 353	18 573 209
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	(15 501 200)	(20 578 725)
<b>Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance</b>	162 439	3 641
<b>Augmentation de la dette nette</b>	(15 147 969)	(23 311 218)
<b>Dettes nettes à la fin</b>	<u>(264 383 227) \$</u>	<u>(249 235 258) \$</u>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014**

**9**

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus (déficit) de l'exercice	190 792 \$	(2 736 134) \$
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (note 16)	<u>12 517 332</u>	<u>35 388 163</u>
	<u>12 708 124</u>	<u>32 652 029</u>
<b>Activité d'investissement</b>		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(29 726 490)</u>	<u>(39 151 934)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-	(4 528 000)
Produits provenant de l'émission de dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	99 808 000	19 765 000
Remboursement des dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	(94 578 000)	(19 918 000)
Produits provenant de l'émission des dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire	14 787 574	-
Remboursement des dettes à la charge de la Commission scolaire	(5 191 005)	(857 209)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	<u>2 457 209</u>	<u>12 582 391</u>
	<u>17 283 778</u>	<u>7 044 182</u>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	265 412	544 277
<b>Insuffisance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au début</b>	<u>(2 060 932)</u>	<u>(2 605 209)</u>
<b>Insuffisance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin</b>	<u>(1 795 520) \$</u>	<u>(2 060 932) \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués du découvert bancaire.

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1- Statut et nature des activités

La Commission scolaire des Affluents est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (Chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques.

## 2- Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la Commission scolaire, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

### Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, nécessite que celle-ci établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la comptabilisation des éléments d'actifs et de passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses de l'exercice. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Commission scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les éléments nécessitant des estimations et des hypothèses significatives de la part de la direction sont: la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour régime rétrospectif de la CSST et le passif environnemental. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### Actifs financiers

#### *Liquidités (trésorerie et équivalents de trésorerie)*

Les liquidités (trésorerie et les équivalents de trésorerie) comprennent les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

#### *Débiteurs*

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

#### *Stocks destinés à la revente*

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### *Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention*

Le Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est comptabilisé au montant versé pour l'exercice par le MELS pour atteindre le montant de capital à payer à l'échéance.

## 2- Principales méthodes comptables (suite)

### Passifs

#### *Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles*

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et portées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

#### *Revenus perçus d'avance*

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à la Commission scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'exercice ou aux exercices dans lesquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions de transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subventions versés par le MELS, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

#### *Régime de retraite*

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

#### *Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnées par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux dépenses.

## 2- Principales méthodes comptables (suite)

### *Dettes à long terme*

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

### *Passif environnemental*

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2014. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

## **Actifs non financiers**

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durée de vie utile suivantes:

	<b>Périodes</b>
Aménagements	10 et 20 ans
Bâtiments	35 à 50 ans
Améliorations locatives (selon la durée du bail)	3 à 10 ans
Améliorations et transformations majeures	25, 30 et 40 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'éducation	10 et 20 ans
Développement informatique	5 ans

## 2- Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des revenus reportés, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'exercice d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation doit être imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### *Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

### *Frais payés d'avance*

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

## **Instruments financiers**

Au 1er avril 2012 est entrée en vigueur la norme comptable pour le secteur public SP-3450 Instruments financiers. Son application implique l'évaluation à leur juste valeur des instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. La variation de l'exercice des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans un nouvel état financier, appelé État des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

## 2- Principales méthodes comptables (suite)

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le MELS détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2014, le Ministère a convenu de ne pas inclure le nouvel état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2014 et n'a pas détenu au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent, il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

### Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du MELS sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

### Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

## 3- Subvention de fonctionnement à recevoir

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Subvention de fonctionnement - Jeunes, adultes, FP et péréquation	27 108 841	\$	21 948 690	\$
Subvention - Service de la dette	932 615		1 150 549	
Subvention pour le transport scolaire	(504 312)		(277 854)	
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (FDMT)	165 514		360 539	
Comptes à recevoir - Remboursement des dépenses liées aux terrains contaminés	95 528		62 555	
Subvention - Avantages sociaux	<u>12 876 883</u>		<u>13 161 389</u>	
	<u>40 675 069</u>	\$	<u>36 405 868</u>	\$

**4- Subvention à recevoir - Financement**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Financement - Immobilisations mises en service avant le 1er juillet 2008	12 668 708	\$	20 211 441	\$
Financement - Immobilisations mises en service après le 30 juin 2008	30 859 194		25 764 445	
Financement - Passif environnemental	639 486		688 946	
	<u>44 167 388</u>	\$	<u>46 664 832</u>	\$

**5- Débiteurs**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Comptes à recevoir des usagers (service de garde)	524 021	\$	458 694	\$
Congés sabbatiques	256 564		145 953	
Avances à des employés de la Commission scolaire	42 792		94 090	
Taxes à la consommation à recevoir	1 649 105		1 685 403	
Autres ventes de biens et services	1 255 856		1 761 655	
Provision pour créances douteuses	(258 026)		(244 253)	
	<u>3 470 312</u>	\$	<u>3 901 542</u>	\$

**6- Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention**

Au cours de l'exercice, le fonds d'amortissement a été majoré de 442 000 \$ (1 116 000 \$ en 2013) provenant d'un apport de capital et aucun montant (4 528 000 \$ en 2013) n'a été utilisé pour le remboursement des dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention.

**7- Emprunts temporaires**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Acceptations bancaires	27 752 426	\$	25 295 217	\$



**7- Emprunts temporaires (suite)**

**Marge de crédit et acceptations bancaires**

La Commission scolaire dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 000 000 \$, portant intérêt au taux de base de la Caisse populaire Desjardins et renouvelable le 30 juin 2015.

Elle dispose également d'acceptations bancaires de la Caisse centrale Desjardins, au taux de base majoré de 0,3 %, échéant le 4 juillet 2014, garanties par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les acceptations bancaires sont autorisées mensuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Au 30 juin 2014, le maximum d'emprunt permis par le MELS est de 191 057 976 \$.

**8- Crédoiteurs et frais courus à payer**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	28 309 186	\$	26 575 512	\$
Fournisseurs	4 034 483		9 748 848	
Comptes à payer - Immobilisations	4 548 062		-	
Taxes à la consommation à payer	697 835		314 721	
Retenues sur contrats	2 415 042		1 996 661	
Intérêts courus sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	834 778		1 168 183	
Congés sabbatiques	1 739 788		1 838 899	
Dépôts de soumissions, de garanties et des usagers	207 393		233 722	
	<u>42 786 567</u>	\$	<u>41 876 546</u>	\$

**9- Revenus perçus d'avance**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Droits de scolarité perçus d'avance	259 932	\$	277 991	\$
Revenus perçus d'avance des usagers	1 404 230		1 187 971	
Revenus perçus d'avance - autres que des usagers	112 355		96 963	
	<u>1 776 517</u>	\$	<u>1 562 925</u>	\$

**10- Provision pour avantages sociaux**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Congés de maladie (incluant contributions de l'employeur)	4 111 266	\$	3 992 404	\$
Vacances (incluant contributions de l'employeur)	9 400 699		9 431 135	
Heures supplémentaires accumulées (incluant contributions de l'employeur)	921 130		1 030 606	
Assurance-traitement (incluant contributions de l'employeur)	1 097 109		1 938 860	
Autres congés sociaux (incluant contributions de l'employeur)	<u>16 532</u>		<u>62 410</u>	
	<u>15 546 736</u>	\$	<u>16 455 415</u>	\$

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

La variation des banques de congé de maladie, de vacances, d'heures supplémentaires accumulées, d'assurance-traitement et autres congés sociaux pour l'exercice en cours, représente une diminution de 908 679 \$ (augmentation de 971 795 \$ en 2013) incluant les contributions de l'employeur. Cette somme est présentée en diminution des dépenses correspondantes.

**11- Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Emprunt à long terme, intérêts calculés selon le taux des acceptations bancaires sur le marché monétaire, renouvelable le 3 juillet 2014 et échéant le 1er décembre 2018	3 847 574	\$	4 704 783	\$
Billet à terme au taux d'intérêts de 3,993 % annuel, remboursable par versements mensuels, échéant le 30 octobre 2028.	<u>10 453 777</u>		<u>-</u>	
	<u>14 301 351</u>	\$	<u>4 704 783</u>	\$

**11- Dettes à long terme à la charge de la Commission scolaire (suite)**

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2015	1 586 542	\$
2016	1 586 542	\$
2017	1 586 542	\$
2018	1 586 542	\$
2019	1 148 069	\$

**12- Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Billets, aux taux d'intérêts variant de 1,493 % à 6,20 %, dont l'échéance varie d'avril 2015 à juin 2034	245 201 000	\$	239 971 000	\$
Obligations, aux taux d'intérêts de 4,15 %, échéant en juin 2015	6 605 000		6 605 000	
Frais reportés liés aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	<u>(947 164)</u>		<u>(643 068)</u>	
	<u>250 858 836</u>	\$	<u>245 932 932</u>	\$

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2015	20 758 000	\$
2016	67 693 000	\$
2017	13 569 000	\$
2018	42 947 000	\$
2019	62 366 000	\$

**13- Autres passifs**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Provision pour régime rétrospectif de la CSST	874 743	\$	330 920	\$
Comptes à fin déterminée (Fonds à destination spéciale)	<u>961 965</u>		<u>688 423</u>	
	<u>1 836 708</u>	\$	<u>1 019 343</u>	\$

**14- Immobilisations corporelles**

	2014			2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Terrains	10 072 980	\$ -	\$ 10 072 980	\$ 9 970 957	\$
Aménagements	7 539 236	1 237 610	6 301 626	5 189 406	
Bâtiments et améliorations locatives	403 363 203	217 710 778	185 652 425	179 811 689	
Améliorations et transformations majeures	75 178 204	6 914 527	68 263 677	60 995 818	
Matériel et équipement	39 827 663	22 561 470	17 266 193	16 340 357	
Équipement spécialisé relié à l'éducation	3 637 106	1 013 700	2 623 406	2 453 427	
Développement informatique	1 955 694	881 136	1 074 558	992 011	
	<u>541 574 086</u>	<u>\$ 250 319 221</u>	<u>\$ 291 254 865</u>	<u>\$ 275 753 665</u>	<u>\$</u>

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a procédé à la radiation d'une partie des équipements et du matériel roulant dont la valeur comptable nette était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 11 691 623 \$ (8 097 923 \$ en 2013) pour les équipements et de 84 116 \$ (aucun au 30 juin 2013) pour le matériel roulant.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur pour un montant de 51 740 297 \$ (39 912 987 \$ au 30 juin 2013) dont: 42 295 215 \$ (31 704 126 \$ au 30 juin 2013) pour des bâtiments, 8 872 932 \$ (7 492 750 \$ au 30 juin 2013) pour des améliorations majeures aux bâtiments, 300 605 \$ (672 598 \$ au 30 juin 2013) pour des aménagements et 271 545 \$ (43 513 \$ au 30 juin 2013) pour du développement informatique. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, un terrain pour un montant de 101 226 \$ (1 156 312 \$ au 30 juin 2013) a été acquis par donation d'une ville.

Au cours de l'exercice, la Commission scolaire a investi un montant de 155 281 \$ (174 734 \$ au 30 juin 2013) en oeuvres d'art.

Au 30 juin 2014, le poste "Créditeurs et frais courus à payer" inclut un montant de 4 548 062 \$ afférent à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**15- Frais payés d'avance**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Frais imputables aux prochains exercices	314 152	\$	324 650	\$
Droit d'utilisation d'un réseau de télécommunication	824 786		951 676	
	<u>1 138 938</u>	<u>\$</u>	<u>1 276 326</u>	<u>\$</u>

**16- Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
Créances douteuses	13 773	\$	43 546	\$
Provision pour avantages sociaux	(908 679)		971 795	
Stocks de fournitures et frais payés d'avance	162 439		3 643	
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(149 005)		(134 922)	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	241 674		219 176	
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	18 773 353		18 573 209	
Variation des actifs financiers et passifs liés au fonctionnement	(5 514 997)		15 711 716	
Terrain reçu à titre gratuit	(101 226)		-	
	<u>12 517 332</u>	<u>\$</u>	<u>35 388 163</u>	<u>\$</u>

**17- Obligations contractuelles**

Les obligations contractuelles de la Commission scolaire au 30 juin 2014 s'élèvent à 75 533 008 \$ (87 687 076 \$ au 30 juin 2013), échéant entre 2015 et 2024 et comprennent ce qui suit:

- Un montant de 47 752 995 \$ (64 093 323 \$ au 30 juin 2013) pour des contrats de transport scolaire, échéant en 2017;
- Un montant de 18 461 778 \$ (14 193 435 \$ au 30 juin 2013) pour des contrats d'achats de biens, de construction et de rénovation d'établissements et d'aménagements de terrains à être réalisés en 2015;
- Un montant de 6 023 573 \$ (6 398 106 \$ au 30 juin 2013) pour des contrats de location de locaux, échéant entre 2017 et 2024;
- Un montant de 1 747 859 \$ (750 133 \$ au 30 juin 2013) pour des contrats de location de matériel de bureau, échéant en 2018;
- Un montant de 1 546 803 \$ (2 252 079 \$ au 30 juin 2013) pour des contrats de coupe de gazon, de rebuts, de téléphonie cellulaire et de divers services, échéant entre 2015 et 2017.

## 17- Obligations contractuelles (suite)

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

2015	36 205 284	\$
2016	17 825 782	\$
2017	17 787 017	\$
2018	1 028 088	\$
2019	863 994	\$

## 18- Éventualités

### Griefs, réclamations en dommages et intérêts

Au 30 juin 2014, la Commission scolaire a en suspens des réclamations dont plusieurs sont non quantifiables. Les réclamations quantifiables représentent un montant de 681 303 \$ (685 295 \$ au 30 juin 2013) et consistent en des griefs et des réclamations en dommages et intérêts. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 813 718 \$ (380 549 \$ au 30 juin 2013) a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de l'exercice alors en cours. Le dénouement de certains de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que la Commission scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

## 19- Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 20- Gestion des risques et instruments financiers

### Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2014.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

## 20- Gestion des risques et instruments financiers (suite)

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer, les provisions pour avantages sociaux et ses dettes à long terme. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2014 se détaillent comme suit:

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	27 752 426 \$				27 752 426 \$
Créditeurs et frais courus à payer	42 786 567 \$				42 786 567 \$
Dettes à long terme	22 344 542 \$	84 435 084 \$	108 047 611 \$	51 280 114 \$	266 107 351 \$
Provision pour avantages sociaux	14 449 627 \$	1 097 109 \$			15 546 736 \$

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les dépenses de 5 337 \$ par semaine.

## **20- Gestion du risque et instruments financiers (suite)**

### **Juste valeur des actifs et passifs financiers**

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

## **21- Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'année financière 2013 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2014.



**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014**

**24**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
<b>Annexe A - Subvention de fonctionnement du MELS</b>				
Subvention de fonctionnement - Jeunes-Adultes-FP	230 739 082	\$	216 886 179	\$
Subvention de péréquation	12 493 719		26 680 234	
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente	340 717		656 832	
Autres ajustements de la subvention de fonctionnement	143 077		369 215	
Subvention pour le service de la dette	27 951 406		26 443 577	
Honoraires annuels du fiduciaire	641		641	
Variation de la subvention - Financement	(2 732 491)		(553 064)	
Subvention pour le transport scolaire	7 753 572		8 048 742	
Autres subventions du Ministère	21 417		24 622	
	<u>276 711 140</u>	\$	<u>278 556 978</u>	\$
<b>Annexe B - Autres subventions et contributions</b>				
Subvention du MESS (FDMT) - Formation professionnelle	518 407	\$	604 842	\$
Subvention du MESS (FDMT) - Formation générale des adultes	479 428		534 975	
Subvention du gouvernement provincial	39 594		-	
Subvention du gouvernement fédéral	11 225		6 000	
	<u>1 048 654</u>	\$	<u>1 145 817</u>	\$
<b>Annexe C - Taxe scolaire</b>				
Revenus tenant lieu de la taxe scolaire	81 281	\$	61 114	\$
Taxe scolaire - année courante	66 121 966		49 718 131	
Taxe scolaire - années antérieures	239 808		232 446	
	<u>66 443 055</u>	\$	<u>50 011 691</u>	\$

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014**

**25**

	<u>2014</u>		<u>2013</u>
<b>Annexe D - Droits de scolarité et frais de scolarisation</b>			
Droits de scolarité pour les élèves de l'extérieur du Québec (sans entente)	51 372	\$	42 065
Droits de scolarité - Autres (Élèves non financés au 30 septembre)	595		-
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	362 397		296 555
Revenus - Cours en formation professionnelle	790 408		1 590 639
	<u>1 204 772</u>	\$	<u>1 929 259</u>
	<u><u>1 204 772</u></u>		<u><u>1 929 259</u></u>
<b>Annexe E - Ventes de biens et services</b>			
Fournitures et matériels scolaires	3 801 050	\$	3 570 794
Surveillance et transport du midi	1 464 106		1 641 549
Service de garde	15 146 463		13 875 812
Autres activités chargées aux usagers	6 213 624		6 484 291
Autres ventes de biens et de services	1 571 148		2 032 708
	<u>28 196 391</u>	\$	<u>27 605 154</u>
	<u><u>28 196 391</u></u>		<u><u>27 605 154</u></u>
<b>Annexe F - Revenus divers</b>			
Intérêts, pénalités et frais de retard	599 574	\$	447 985
Location d'immeubles ou de biens meubles	850 656		814 209
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	1 378 421		2 469 056
Publicité et commandites	-		1 950
Recouvrement des dépenses des années antérieures	-		49 846
Subvention - Financement (Passif environnemental - Réévaluation)	(16 487)		-
	<u>2 812 164</u>	\$	<u>3 783 046</u>
	<u><u>2 812 164</u></u>		<u><u>3 783 046</u></u>

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014**

26

**Annexe G - Dépenses par activité**

	<b>Rémunération et contributions de l'employeur</b>	<b>Autres dépenses</b>	<b>2014 Total</b>	<b>2013</b>
<b>Enseignement et formation</b>				
Éducation préscolaire	12 486 740 \$	170 753 \$	12 657 493 \$	11 413 566 \$
Enseignement primaire	72 605 447	968 501	73 573 948	69 311 695
Enseignement secondaire général	53 097 583	2 345 906	55 443 489	53 641 047
Formation professionnelle	9 691 677	2 408 931	12 100 608	11 004 773
Enseignement particulier	21 319 562	265 622	21 585 184	22 123 635
Formation générale des adultes	7 000 203	359 030	7 359 233	7 152 950
	<u>176 201 212</u>	<u>6 518 743</u>	<u>182 719 955</u>	<u>174 647 666</u>
<b>Soutien à l'enseignement et à la formation</b>				
Gestion des écoles et des centres	23 782 176	2 791 450	26 573 626	28 103 214
Moyens d'enseignement	3 549 688	1 054 428	4 604 116	2 349 583
Services complémentaires	29 742 066	628 308	30 370 374	35 149 136
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	10 764 384	158 699	10 923 083	10 937 258
Animation et développement pédagogique	3 043 859	274 481	3 318 340	3 214 371
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	720 261	535 165	1 255 426	1 155 173
Activités sportives, culturelles et sociales	619 574	6 299 808	6 919 382	-
	<u>72 222 008</u>	<u>11 742 339</u>	<u>83 964 347</u>	<u>80 908 735</u>
<b>Services d'appoint</b>				
Hébergement des élèves	-	23 350	23 350	15 850
Transport scolaire	-	19 999 714	19 999 714	19 834 167
Services de garde	19 841 017	2 199 974	22 040 991	20 398 272
	<u>19 841 017</u>	<u>22 223 038</u>	<u>42 064 055</u>	<u>40 248 289</u>

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014**

27

**Annexe G - Dépenses par activité (suite)**

	<u>Rémunération et contributions de l'employeur</u>	<u>Autres dépenses</u>	<u>2014 Total</u>	<u>2013</u>
<b>Activités administratives</b>				
Conseil des commissaires et comités	333 705	97 828	431 533	393 183
Gestion	9 958 088	857 720	10 815 808	10 423 322
Services corporatifs	2 000 821	2 704 763	4 705 584	5 333 491
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	5 448	124 227	129 675	133 451
	<u>12 298 062</u>	<u>3 784 538</u>	<u>16 082 600</u>	<u>16 283 447</u>
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>				
Entretien et amortissement des biens meubles	51 400	8 388 793	8 440 193	8 520 075
Conservation et amortissement des biens immeubles	1 513 452	13 924 544	15 437 996	15 024 856
Entretien ménager	6 597 801	1 129 160	7 726 961	7 344 914
Consommation énergétique	-	6 025 039	6 025 039	5 489 292
Location d'immeubles	-	691 103	691 103	1 648 809
Protection et sécurité	-	175 689	175 689	514 684
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables	-	155 727	155 727	176 541
Amélioration, transformation et rénovations majeures non capitalisables	-	324 983	324 983	162 896
Systemes d'information et de télécommunications non capitalisables	277	-	277	2 107
	<u>8 162 930</u>	<u>30 815 038</u>	<u>38 977 968</u>	<u>38 884 174</u>

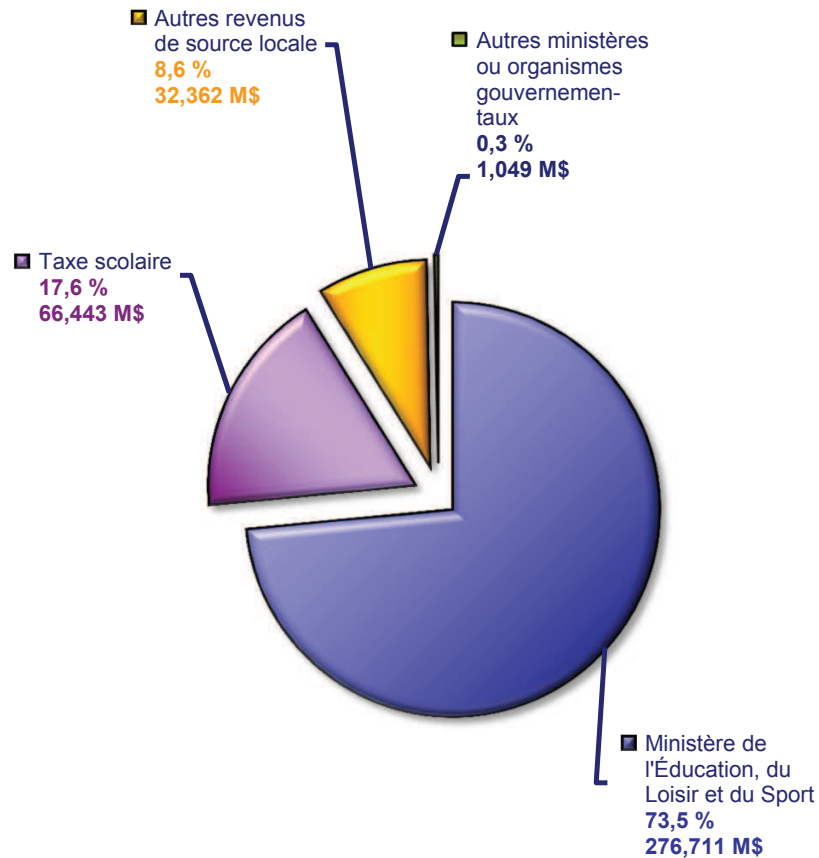
**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2014**

**28**

**Annexe G - Dépenses par activité (suite)**

	<b>Rémunération et contributions de l'employeur</b>	<b>Autres dépenses</b>	<b>2014 Total</b>	<b>2013</b>
<b>Activités connexes</b>				
Financement	-	10 022 110	10 022 110	10 094 664
Projets spéciaux	118 746	732 373	851 119	911 444
Rétroactivité	235 325	-	235 325	773 484
Droits de scolarité et ententes	-	706 429	706 429	949 062
Sécurité d'emploi	436 540	37	436 577	416 822
Variation des provisions	-	86 359	86 359	117 586
Prêts de services	224 143		224 143	410 873
Activités extrascolaires	-	3 402	3 402	1 256 755
	<u>1 014 754</u>	<u>11 550 710</u>	<u>12 565 464</u>	<u>14 930 690</u>
	<u>289 739 983</u>	<u>\$ 86 634 406</u>	<u>\$ 376 374 389</u>	<u>\$ 365 903 001</u>
	<u><u>289 739 983</u></u>	<u><u>\$ 86 634 406</u></u>	<u><u>\$ 376 374 389</u></u>	<u><u>\$ 365 903 001</u></u>

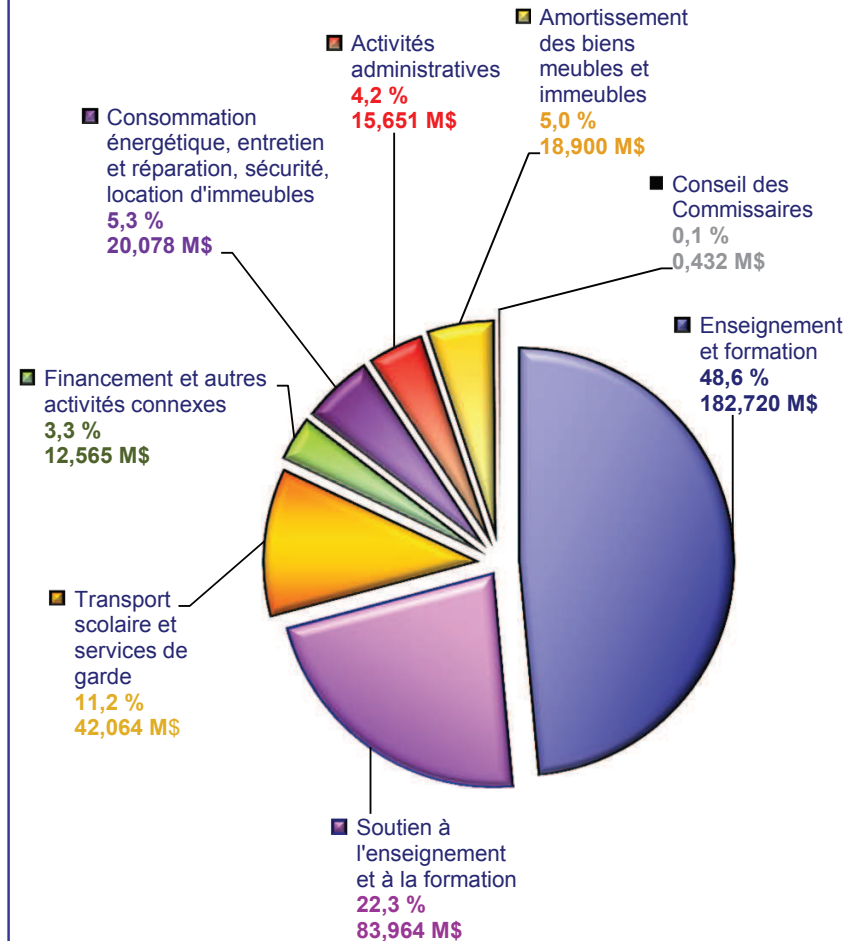
### Revenus selon la source 2013-2014



Revenus totaux : 376,565 M\$

SURPLUS DE L'EXERCICE 191 000 \$

### Dépenses par champ d'activités 2013-2014



Dépenses totales : 376,374 M\$